Football: des Bleus solides

P. 34

Vendredi 7 septembre 2018

www.paris-normandie.fr

1.40 €

LILLEBONNE · BOLBEC · PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE · MONTIVILLIERS · HONFLEUR · TROUVILLE-SUR-MER

Les handicapés ont le mal des transports

Depuis le 1^{er} août, les tarifs des bus et du tramway ont été révisés dans l'agglo du Havre entraînant une forte hausse pour des usagers ayant droit au forfait social qui sont très en colère.

P. 2



TOURNEVILLE

La rentrée va faire vraiment fort

Polémique. Depuis le 1er août, les tarifs des transports publics, bus et tram, ont été révisés. Certains usagers notamment des travailleurs handicapés crient au sandals la un forfait mensuel étant passé de 12,20 € à 21,50 € au sandals la un forfait mensuel étant passé de 12,20 € à 21,50 € au sandals la un forfait mensuel étant passé de 12,20 € à 21,50 € au sandals la un forfait mensuel étant passé de 12,20 € à 21,50 € au sandals la un forfait mensuel étant passé de 12,20 € à 21,50 € au sandals la un forfait mensuel étant passé de 12,20 € à 21,50 € au sandals la un forfait mensuel étant passé de 12,20 € à 21,50 € au sandals la un forfait mensuel étant passé de 12,20 € au sandals la un forfai notamment des travailleurs handicapés crient au scandale. Leur forfait mensuel étant passé de 12,20 € à 21,50 €.

a colère monte depuis l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs des transports en commun de l'agglo. Ceux-ci ont été dévoilés le jeudi 5 juillet dernier par Sylvain Picard, directeur général du réseau LiA et Daniel Fidelin, vice-président en charge de la mobilité à la Codah. Il avait fallu attendre le vote du conseil communautaire pour qu'ils soient validés et applicables dès le 1er août. Une gamme tarifaire présentée comme « simplifiée, plus lisible, avec un coup de pouce donné notamment aux étudiants » et qui, au moment du vote, avait déclenché les foudres de l'opposition (notre édition du 9 juillet 2018).

Hausse de 76,23 %

Si, globalement, les tarifs ont augmenté de 1,8 % - quand d'autres ont diminué dans la même proportion - certains usagers pointent que leur forfait mensuel soit passé de 12,20 € à 21,50 €, une hausse de 76,23 %. Et cela, visiblement, sans grand renfort de communication. C'est ce que dénonce Christophe Argentin pour sa fille de 29 ans, travailleuse handicapée en établissement et service d'aide par le travail (ESAT). « Louise travaille à temps plein depuis 8 ans et a toujours utilisé les transports en commun, indique-t-il. 35 h/semaine pour un salaire net de 670 € ». Comme beaucoup de ses collègues, sa fille Louise bénéficie, entre autres, d'un service adapté appelé « Mobi'fil », une prestation LiA destinée aux personnes à autonomie réduite. « Auparavant, ma fille bénéficiait de l'abonnement solidaire à 12,20 € qui est passé à 12,50 € le



1ª août, relève-t-il. Mais à présent, elle doit payer 21,50 € pour son abonnement ». Le père de famille ne décolère pas: « Les travailleurs en situation de handicap sont les seuls à subir cette augmentation scandaleuse, les autres - seniors, invalides, chômeurs - bénéficient d'une réduction substantielle, les travailleurs handicapés servent donc de variable d'ajustement pour les tarifs sociaux », avance-t-il.

Christophe Argentin, par ailleurs maire délégué de Rouelles, commune associée à la ville du Havre, vient d'adresser une réclamation au président de la communauté d'agglomération pour demander « l'abrogation de cette délibération discriminatoire », avec, il l'espère,

« le soutien d'autres familles et des associations d'aide aux personnes handicapées ». À l'image de la Ligue Havraise et de l'UNAPEI que le premier édile rouel-lais a également alertées.

La Codah a-t-elle cherché à réduire la voilure concernant les bénéficiaires des tarifs sociaux de LiA? Sylvie Malétras en a la conviction : «J'ai 61 ans et depuis 5 ans je suis demandeuse d'emploi, témoigne-t-elle. Je bénéficiais de l'abonnement solidaire à 12,20 € car j'avais la CMU mais aujourd'hui je ne l'ai plus et je dois payer 21,50 € ». Et de confier : « Pour se déplacer en bus ou en tramway, cela ne va pas arranger les finances des gens qui vivent déjà dans la précarité, stagiaires,

salariés à mi-temps, invalides à plus de 80 %, anciens combattants... ».

Bénévole au service fraternité de la paroisse Saint-Yves-de-la-Mer, Sylvie Malétras a fait part de son émotion au Secours Catholique qui, à son tour, aurait interpellé par courrier le maire du Havre président de la Codah, Luc Lemonnier, ainsi que la sénatrice Agnès Canayer et Agnès Firmin-Le Bodo, députée de la 7e circonscription de la Seine-Maritime. Des revendications restées pour l'heure sans ré-

STÉPHANE GOUËL

s.gouel@presse-normande.com

Un arbitrage envisageable à la Codah

Interrogé, le vice-président en charge de la mobilité à la Codah précise les points suivants: « Pour les demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas de prise en charge par les entreprises de 50 % prévue par la loi, une réduction de 50 % est appliquée et pour toutes les personnes en difficulté bénéficiaires de la CMU, la réduction prévue est de 70 % », explique Daniel Fi-

« Pour toutes les personnes en ESAT, avant le 1er août 2018, la situation était inégalitaire entre les personnes handicapées travaillant en ESAT et les personnes handicapées n'y travaillant pas car ils ne bénéficiaient pas du même taux de réduction: 70 % pour les premiers, 35 % pour

les seconds, relève le vice-président de la Codah. La nouvelle grille tarifaire prévoit un taux unique de réduction de 50 % qui se traduit par une augmentation mensuelle de 6,55 euros pour les personnes handicapées travaillant en ESAT et une baisse de 7,85 euros pour les personnes handicapées n'y travaillant pas ».

Cependant, rien ne semble figé. « Le président de la Codah a été alerté sur ce point, précise Daniel Fidelin. Luc Lemonnier a demandé un nouvel examen afin que lui soit présentée une solution qui préserve l'intérêt des personnes en situation de handicap ».



Daniel Fidelin (à gauche.) et Luc Lemonnier (au centre) dans un bus de LiA